

La Société Aéroportuaire rappelle les mesures sanitaires mises en œuvre à l'intention des usagers et passagers dans l'enceinte de l'aéroport permettant de sécuriser leur passage dans les installations :

Le port du masque est rendu obligatoire dans l'aérogare et dans les avions (cette mesure ne concerne pas les enfants de moins de 11 ans),

L'accès au hall d'enregistrement est uniquement réservé aux passagers munis d'une réservation sur les vols du jour et aux personnes accompagnant les passagers nécessitant une assistance particulière, afin de limiter les affluences et permettre l'application de la distanciation sociale. Un contrôle d'accès est mis en œuvre par les agents de sécurité.

Les modalités d'accès aux installations et le rappel des gestes barrière sont affichés à intervalles réguliers dans l'ensemble des lieux ouverts au public, les sanitaires, diffusés sur les écrans digitaux, et diffusés par annonce sonore à intervalles réguliers, plusieurs fois par heure,

Des marquages au sol de distanciation sociale, espacés d'au moins 1 mètre, sont mis en œuvre dans les lieux d'attente et de contact : comptoirs d'enregistrements, comptoirs d'accueil, contrôles sûreté et contrôles aux frontières, boutiques et points de restauration en activité,

Un sens de circulation à l'intérieur de l'aérogare permet d'éviter les croisements de flux de passagers,

L'ensemble des comptoirs d'accueil est équipé de cloisons transparentes protectrices,

Le personnel de la Croix Rouge et de l'Agence Régionale de Santé est présent à l'aéroport les jours de départ et d'arrivée des vols entre Pointe à Pitre et Paris, pour assurer le respect des distances de sécurité et aider le personnel de l'aéroport et des compagnies à organiser les files d'attente dans le respect des mesures sanitaires,

Les espaces publics des terminaux sont nettoyés et désinfectés quotidiennement par des entreprises spécialisées, au moyen de produits adéquats ; les points de contact comme les comptoirs, les hygiaphones ou les sanitaires sont nettoyés et désinfectés deux fois par jour, conformément aux consignes sanitaires,

Les chariots à bagage sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.

Des bornes de distribution de gel hydro-alcoolique sont mises à la disposition des passagers et du personnel dans l'ensemble des espaces de l'aérogare, notamment à proximité des points de contact,

Le personnel aéroportuaire et le personnel de sûreté, en contact avec les passagers et les bagages, est muni de masques et gants et est approvisionné régulièrement en solution hydro-alcoolique,

Les portes d'accès aux sanitaires sont maintenues en position ouverte afin d'éviter les contacts avec les poignées de portes,

Une signalétique spécifique, respectant une charte dédiée, est utilisée dans l'ensemble des installations pour sensibiliser les passagers et le personnel aux mesures sanitaires et informer sur les règles sanitaires à respecter,

Un logo " VIGILANCE COVID » est apposé sur tous les endroits de contact manuel, afin de rappeler à tout-un-chacun le nécessité de rester vigilant et de se nettoyer régulièrement les mains après avoir touché un « point contact » (interphones, digicodes, poignées, boutons poussoirs, etc...)

A ces dispositions permanentes, viennent s'ajouter des mesures ad hoc dictées par les circonstances et l'évolution des obligations réglementaires

Présence du personnel de la Croix Rouge, de l'ARS et des autorités à l'arrivée des vols en provenance de Paris, Fort de France et Cayenne pour organiser la mise en œuvre de la quarantaine imposée aux passagers débarquant sur le territoire.

Dans un souci d'amélioration continue de son dispositif de prévention sanitaire, la Société Aéroportuaire, se tient en veille permanente des systèmes ou équipement qui peuvent permettre de renforcer les mesures barrière et encourager les comportements individuels responsables de prévention de la propagation du virus.

Elle sera ainsi susceptible de renforcer certaines des mesures déjà mises en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire des passagers pendant les phases progressives de sortie du confinement, tout en veillant à maintenir des procédures adaptées à une reprise des vols et à un retour à un niveau de trafic passager compatible avec le redémarrage économique du territoire.

Au-delà des mesures mises en œuvre dans ses installations, la SAGPC en appelle au le civisme et à la responsabilité individuelle de l'ensemble des protagonistes, qu'ils soient collaborateurs, prestataires, clients, passagers, usagers ou simples visiteurs, afin de respecter les consignes de distanciation sociale et l'application des gestes barrières.